

La newsletter du CNK

Sites et espaces de pratique

Le projet de recensement des sites et espaces de pratiques a été présenté au comité directeur de la FFVL le 9 septembre 2006 et sa mise en œuvre y a été votée.

C'est un projet qui a été défini comme prioritaire par le C.N.K et la D.T.Ne .

Le kite se situe dans une logique de patrimoine d'espaces sportifs limités qu'il faut découvrir, dont il faut négocier l'usage, en aménager les accès , les parkings et l'espace de pratique et les rendre accessibles à toute la communauté des pratiquants.



Les clubs ont pour première raison d'existence la gestion des sites de pratique et en raison de la croissance du nombre

des pratiquants les conflits d'usage potentiels et avérés sur la plage imposent aux pratiquants locaux un travail de concertation avec les collectivités pour assoir leur pratique, mais aussi une nécessité de communiquer avec les pratiquants nouveaux sur le site.

Si, sur la pratique de beaucoup d'activités de nature la gestion des sites est évidente, elle l'est beaucoup moins dans les activités de traction pour les raisons suivantes :

– D'une part, les trois branches des glisses aérottractées se pratiquent dans trois milieux naturels différents, sur l'eau en bordure de plage, sur la neige et dans les terres,

– L'activité nécessite deux types d'espaces, celui de préparation et celui bien plus vaste destiné au déplacement,

– Le traitement réglementaire de la gestion des espaces sur la plage

est complexe de par les compétences croisées des collectivités et des administrations.

Cette démarche de collecte et de gestion des informations relatives aux sites s'inscrit dans la logique des demandes des pouvoirs publics, au travers des CDESI (Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires) et du recensement des équipements sportifs (R.E.S.) mis en place au sein du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

L'objet est par ailleurs de diffuser le plus largement possible les informations collectées auprès des licenciés, au travers d'une base de données accessible et actualisable sur le Web.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet de la Commission des Sites, accompagnée au titre de la D.T.Ne par Stéphane Vieilledent.

La commission des Sites

CNK

Année 1, n°5

8 novembre 2006
v2

Sommaire :

- ☺ Sites et espaces de pratique
- ☺ Le kite à l'UNSS
- ☺ Des moniteurs
- ☺ Des infos médicales
- ☺ Des appels à candidature et à contributions
- ☺ Des résultats sportifs

Dans ce numéro :

Sites et espaces de pratiques	1
Kite et UNSS	2
Appel à candidatures championnat de France kite mountain board	3
Sélection des futurs moniteurs	4
Appel à contributions multimédia	4
Kite et dopage	5
News Compétition	

Le kite à l'U.N.S.S.

Le mercredi 4 octobre 2006 était inauguré le centre d'entraînement U.N.S.S. kitesurf à Dunkerque.

Si l'on dit que le kite a été inventé en Bretagne et s'est développé dans le Languedoc, beaucoup d'initiatives innovantes viennent de la plage de la Licorne à Dunkerque.



Après le premier championnat de France en 2000, la mise en place du premier beach marshall en 2005 (personne dont la fonction est d'organiser le kite sur la plage dans le respect des autres usagers et des arrêtés municipaux définissant les chenaux) puis du premier kite park début 2006 (une plage organisée spécifiquement pour le kite avec des modules de saut pendant tout l'été et accessible à tous) c'est au tour du kite à l'école.

Quatre enseignants pratiquants de kitesurf se sont rassemblés pour former le premier centre d'entraînement kite UNSS. Tous les mercredis où le vent souffle, de 14h à 17h, les enfants des col-



lèges (4ème et 3ème) et des lycées environnants dont les enseignants ont ouvert une section kite se retrouvent sur la plage de la licorne.

La communauté des communes des Dunes de Flandre met à disposition un bateau de sécurité ainsi que la base nautique lorsque nécessaire, les collèges et lycées ont investi dans du matériel de découverte du kite, les élèves experts viennent avec leur propre matériel.

Les élèves peuvent arriver sans aucune compétence car le premier niveau est celui du pilotage d'une aile à caisson en 2 puis en 4 lignes. L'encadrement assurera le passage sur mountain board puis sur flotteur.

Cette première expérience de kite à l'école devrait se démultiplier rapidement tant elle semble être un succès auprès des adolescents. En début de saison scolaire c'est déjà un groupe de 30 élèves qui est présent le mercredi sur la plage.

L'équipe des enseignants a ouvert

un site Internet pour rester en contact avec les élèves et leur diffuser les informations, dont l'essentiel est la météo avec comme corollaire la tenue ou l'annulation de la séance de la semaine. (<http://kud.neuf.fr>) Les enseignants d'EPS intéressés pourront y trouver le mode de fonctionnement de ce centre d'entraînement ainsi que les noms et courriels des enseignants.



En projet bien sûr de la compétition scolaire, mais pour l'instant, dans l'attente de l'ouverture des prochaines sections scolaires kite, elle restera au titre de conviviales organisées localement.

Stéphane Vieilledent

stephane.vieilledent@jeunesse-sports.gouv.fr

Championnat de France de kite mountain board 2007

Le CNK lance un appel d'offre pour l'organisation du championnat de France de kite Mountain board 2007.

Cette compétition, en une seule étape, sera validée par un titre de Champion de France.

Les structures intéressées peuvent s'inspirer du cahier des char-

ges freestyle en ligne : http://www.ffvl.fr/Compétition/kitesurf/2006/Cahier_charges_Freestyle_2006.pdf

Le type de format de course est border Cross.

Les dossiers sont à retourner, avant le **1er décembre 2006**, à la FFVL - 4 rue de Suisse - 06000 NICE

Pour étayer la candidature, un dossier de présentation des moyens, partenaires envisagés, etc... devra être joint. La commission Power Kite et compétition se réunira au mois de décembre pour statuer et donner une réponse sur les dossiers retenus, début janvier 2007.

Nous comptons sur vous.

Sélection de la promo 2007 des moniteurs

Du 3 au 5 octobre 2006, 48 riders se sont retrouvés à l'Ecole Nationale de Voile de St Pierre Quiberon pour passer les tests d'exigence préalable au BPJEPS Activités nautiques Mention glisses aérorétractées.

Issus de toutes les régions françaises, ces aspirants moniteurs ont dû prouver leur niveau et leur motivation, par le biais de tests.



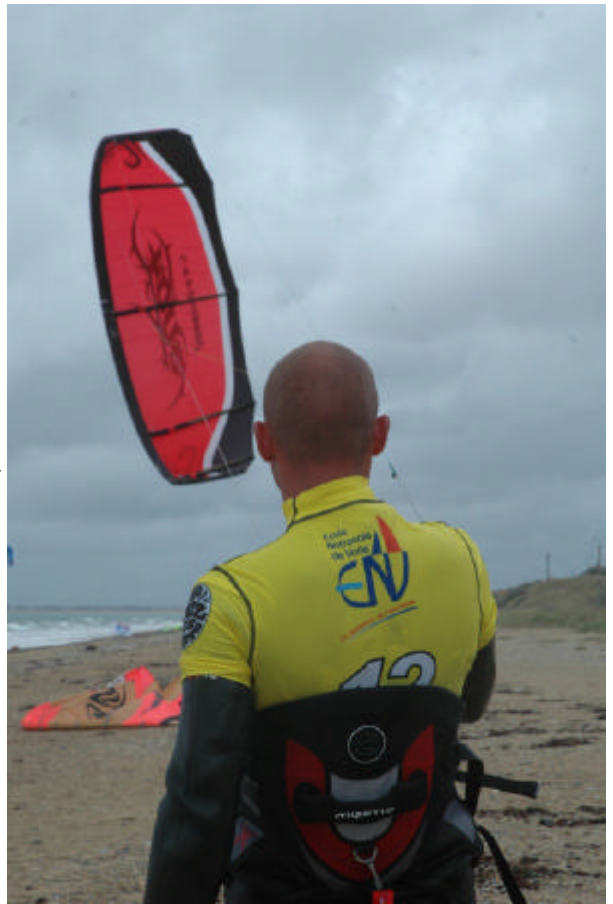
Ils devaient justifier de leur aptitude médicale à la pratique et à l'enseignement du sport, être titulaires du permis bateau mer côtier ou hauturier, et être capables de nager 100m en nage libre départ plongé.

En outre, ils devaient faire preuve de leur capacité à évoluer aussi bien en kitesurf qu'en power kite.

Ces épreuves ont été conduites et jugées par un jury de professeurs et de professionnels, dans des conditions de vent variant entre 8 et 16 noeuds.

Parmi les exigences, les candidats devaient être titulaires du Brevet National de Secourisme ou Attestation de Formation aux Premiers secours ou Brevet National de Premier secours.

Au final 29 personnes ont été retenues, dont 3 filles, qui constitueront la promotion 2007.



Appel à contributions



Dans le but de rassembler un véritable fonds documentaire sur le kite, le CNK conduit une collecte des documents existants.

Nous sommes particulièrement demandeurs de documents vidéo

et photos de kite.

Si vous en avez réalisé, qu'ils sont libres de droit et que vous souhaitez les mettre à disposition de la communauté kite, merci de nous en adresser une copie sur support CD ou DVD à l'attention de Bettina au secrétariat fédéral. Certaines vidéo pourraient être

diffusées dans le cadre du Salon Nautique qui aura lieu du 1er au 11 décembre 2006.

Merci d'avance de vos contributions.



Dopage et kite : un tandem infernal



Dans la continuité de notre travail de prévention des accidents et suivi des sportifs de haut niveau ou apparentés comme tels, c'est-à-dire nos compétiteurs, et des licenciés, la prévention et la lutte contre le dopage a une place un peu particulière.

Si des actions sont déjà en cours en parapente et delta, le kite et le cerf volant n'ont jusqu'à présent pas eu de véritable contrôle. Mais l'époque de la tolérance est révolue et nous savons à présent que nous rentrons dans le champs d'application de la loi anti dopage.

Au cours des quelques lignes qui suivent nous allons vous présenter la prévention que nous voulons mettre en place, mais tout d'abord rappelons comment s'applique la loi antidopage dans notre monde du vol libre, chez nous du « ride » libre.

La loi Antidopage, Comment s'applique t elle en pratique chez nous ?

Comme tous les sports reconnus officiellement le Kite et le cerf volant n'échappent pas au contrôle et cela quel que soit la discipline (snow-kite, mountain board, kite surf, cerf volant dans toutes ses spécialités).

Ces contrôles sont organisés et réalisés par l'agence française de lutte contre le dopage créée en avril 2006 qui suit strictement les règles de l'agence mondiale antidopage.

Ces contrôles s'appliquent à tous les sportifs, simples pratiquants, licenciés ou internationaux.

Ainsi ces contrôles peuvent avoir lieu sur toutes les compétitions officielles ou non mais également sur les entraînements, bref partout et n'importe quand. Ils sont décidés par l'agence de façon autonome sans concertation avec notre fédération.

En pratique vous ne pouvez pas vous y soustraire, et le prélèvement de dépistage initial est urinaire. Il est effectué sous le

contrôle d'un médecin de l'agence qui prévient quelques heures plus tôt la fédération délégataire du sport (chez nous c'est la fédération française de vol libre via le C.N.K. ou CNCV pour le cerf volant) et l'organisateur (président du club, organisateur...). En principe et en fonction des possibilités un représentant fédéral doit veiller au bon déroulement du contrôle dans le respect du droit de nos pratiquants.

Toutes les substances prohibées sont détectées qu'il s'agisse des dérivés du cannabis jusqu'à la Ventoline en passant par les corticoïdes et cela jusqu'à plus de huit à douze semaines après la dernière consommation notamment pour le cannabis et ses dérivés.

Les prélèvements sont ensuite acheminés dans un laboratoire certifié par l'agence. Les résultats concernant les licenciés, non licenciés et pratiquants internationaux sont envoyés au bout de quelques semaines au président de la fédération qui diffuse de façon strictement confidentielle et soumise au secret médical une copie au directeur technique national et au médecin fédéral national.

En cas de positivité la fédération transmet les résultats à l'agence française de prévention et lutte contre le dopage qui juge les non licenciés et transmet à l'Agence Mondiale antidopage les dossiers des sportifs internationaux. Concernant les licenciés, la fédération réunit suivant ses statuts une commission disciplinaire qui comporte au moins un médecin, un membre d'un comité directeur fédéral, un juriste licencié à une fédération sportive et d'autres membres non spécifiques mais licenciés et sans rôle fédéral dans un comité ou bureau directeur. Chez nous cette commission qui était extérieure au monde du Vol Libre vient de réintégrer la fédération avec un ou 2 représentants de chaque discipline. Dans les 10 semaines à dater de la publication

des résultats cette commission doit avoir pris connaissance des résultats, des conditions de prélèvement et avoir entendu la version de l'intéressé.

Une sanction est alors prononcée qui peut être renforcée par l'agence française de lutte contre le dopage (les peines vont de l'exclusion pour 1 saison complète de toute manifestation officielle à l'exclusion définitive et des peines de prison). L'intéressé a le droit à tout moment de faire appel de la décision ce qui réunit alors une deuxième commission disciplinaire dite commission d'appel. Là encore il est possible pour le sportif de remettre en cause l'instruction et les décisions de cette commission en demandant un jugement par le tribunal des affaires sportives qui est une juridiction administrative nationale.

L'agence française de lutte contre le dopage peut là encore intervenir pour donner toute information au tribunal et proposer une sanction.

D'une façon générale les sanctions peuvent aller de la suspension provisoire à la suspension définitive de toute compétition et de tout entraînement de club où d'équipe, assortie d'une amende éventuelle, voire d'une peine d'emprisonnement au cas où l'enquête montre une participation du sportif dans l'approvisionnement d'autres sportifs en substances prohibées. Toutes ces peines sont assorties avant la reprise éventuelle du sport d'un suivi obligatoire dans un centre apte à l'aide et au suivi des consommateurs de produits de ce

Le kite ne fait pas exception à la loi antidopage.

Notre Prévention .

La commission médicale fédérale présidée par le Kite surf a donc décidé de participer de façon très active à la prévention et à l'aide des pratiquants pour éviter des contrôles positifs.

Nous allons renforcer l'information, et c'est l'objet de l'excellent article de Jean Baptiste notre médecin rédacteur pour le Kite, dont le contenu est mis en ligne sur le site fédéral au travers de la newsletter CNK (www.cnk.fr). Il est important d'insister sur toutes les aides qui existent pour comprendre en quoi l'utilisation de certains produits banalisés comme le cannabis est illicite, sur les aides qui existent pour le sevrage et cela de façon tout à fait anonyme et sans aucune conséquence au niveau professionnel, familial et sportif bien sûr.

Nous allons renforcer l'engagement de tous les riders et les compétiteurs de CV avec un engagement personnalisé au respect des règles antidopage lors de l'inscription de chaque compétition mais aussi pour les licenciés lors de la prise des licences ainsi qu'à l'adhésion aux clubs. Pour les finale des championnats de France de kite surf nous allons dès cette année expérimenter la possibilité pour chaque finaliste de se faire dépister anonymement et d'avoir un accès à ses résultats accompagnés s'ils le désirent d'un entretien confidentiel pour évaluer sa situation et lui donner tous les conseils nécessaires.

Dans un deuxième temps vers 2007 -- 2008 nous généraliserons un engagement écrit en début d'année ou au renouvellement de la licence à chaque compétiteur. Cet engagement est déjà formalisé officiellement pour toutes les équipes de sportifs de haut niveau au sein des autres disciplines fédérales. Là encore une information sera systématiquement donnée pour une aide éventuelle à la compréhension du problème et au sevrage. Des dépistages seront systématiquement organisés chez les compétiteurs et les pratiquants positifs seront suspendus préventivement de toute

participation à des compétitions sur le territoire national ou dans le cadre d'une équipe nationale jusqu'à la prise en charge par les organismes anonymes prévus et leur accord pour la reprise de l'activité sportive de haut niveau.

Une place de choix pour le Cannabis.

Il est inutile de rappeler qu'une part non négligeable des membres de notre communauté consomme régulièrement du cannabis. Sans entrer dans la polémique, pour ceux qui sont des opposants, il faut comprendre que le cannabis a des propriétés intéressantes psychotropes avec une assez faible toxicité immédiate, en tous les cas moindre que certains médicaments psychotropes abusivement utilisés et surtout que l'alcool totalement banalisé à faible dose. Par contre, comme nous l'avons toujours évoqué, les premières études sur le long terme montrent une incontestable toxicité irréversible cérébrale avec une diminution définitive de certaines performances et de certains mécanismes de régulation de notre « joie de vivre » si bien que les sujets à risques peuvent être poussés vers la décompensation psychique grave et parfois irréversible. A ce jour il n'est pas possible d'affirmer les facteurs prédisposants (dose, âge, sexe, passé familial et psychologique...). On ne peut donc que conseiller la réduction de la consommation avec au mieux l'arrêt et quelque soit la consommation, la consultation et le suivi pour détecter des troubles précoces.

Alors pourquoi est ce un produit dopant ? Tout simplement, en modifiant la perception du danger et en abaissant le seuil de la peur et des inhibitions. Chez les sujets plutôt inhibés cette conduite addictive permet de réduire l'anxié-

té interne face à une situation à risque et même si il y a en parallèle une réduction de la vigilance, celle-ci est bien moindre chez ces sujets que la réduction de vigilance liée à l'anxiété. Il y a donc inégalité incontestable de performances potentielles entre celui qui consomme et l'abstinent. C'est à cause de cela que le cannabis et apparentés sont classés dans les substances dopantes.

Comment gérer les traitements médicaux.

Un dernier point important, les traitements médicaux nécessités par certains d'entre nous.

Il faut systématiquement demander au médecin traitant la compatibilité du traitement proposé avec l'activité sportive et éviter tous les produits prohibés. En cas d'impossibilité il existe une procédure pour permettre à un sportif d'utiliser temporairement une substance interdite. La procédure est complexe et nécessite l'étude précise du dossier médical et la constitution d'un dossier pour une autorisation temporaire d'utilisation A.T.U. qui est délivrée par l'organisation mondiale antidopage. N'hésitez pas à nous joindre mais au moins deux mois avant les épreuves concernées... Certains traitements nécessitent simplement une ATU simplifiée, en particulier les asthmatiques. Renseignez vous dès à présent.

L'équipe médicale fédérale reste à votre disposition pour toutes les questions concernant les substances prohibées et l'augmentation des performances. Toute la documentation nécessaire pourra être utilement consultée sur le site fédéral.

Dr Fr Duchesne de Lamotte
médecin de la ligue d'Aquitaine
médecin fédéral national kite

Président de la commission médicale fédérale

medecinfederalkite@ffvl.fr



En cas de prise de médicaments, demandez conseil à votre médecin.

FFVL
4 rue de Suisse
06000 NICE

Téléphone : 04.97.03.82.82
Télécopie : 04 97 03 82 83

Messagerie : ffvl@ffvl.fr

Le kite sans licence,
ça n'a pas de sens !



Pour toute communication :

Eau :

Gabby Pucci gabykite@free.fr

Terre :

Frédéric Nave fredericnave@yahoo.fr

Neige :

Rémy Kauffmann kauffmann.r@infonie.fr

Ecoles :

Henri Prieur henriprieur@aol.com

Communication / Compétition :

Caroline Deltheil cdeltheil@aol.com

Ces correspondants feront le nécessaire pour relayer les infos. Envoyez-nous vos news!



Des news

Championnat de France Longue-Distance 2006 Résultats provisoires

La dernière épreuve du Championnat de France de Longue-Distance s'est courue du 20 au 22 octobre 2006 à Port Saint Louis du Rhône.

C'est Bruno Sroka, Champion de

France 2005 qui s'est imposé, devant Arnaud Troalen et Jean-Luc Barrière.

Chez les filles, c'est Fabienne d'Ortoli qui a gagné devant Viviane Kermoal et Caroline Adrien.

Chez les jeunes, c'est Antoine Bruna-Rosso qui a gagné.

L'épreuve a réuni 32 participants.

Pour ce qui est du Championnat, voici les résultats provisoires (d'éventuelles réclamations pouvant être traitées jusqu'au 15 novembre 2006) :

Catégorie Hommes:

- 1/ Bruno SROKA
- 2/ Jérôme BOURREAU
- 3/ Arnaud TROALEN

Catégorie Femmes :

- 1/ Caroline ADRIEN
- 2/ Viviane KERMOAL
- 3/ Fabienne d'ORTOLI

Catégorie Jeunes Hommes:

- 1/ Julien KERNEUR
- 2/ Olivier DANSIN
- 3/ Antoine BRUNA-ROSSO

La remise des prix devrait avoir lieu lors du Salon Nautique à Paris, date à définir dont nous nous ferons l'écho sitôt qu'elle sera connue.



Crédit Photo Flysurf.com